

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 09179 Numéro SIREN : 902 533 298 Nom ou dénomination : AB BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 6295

POUVOIR

Je soussigné **Monsieur TALAKLI Yakup**, agissant en qualité de **Président**

De la **société AB BAT** sis au **90 bld Anatole France à Saint Denis 93200**

, Donne pouvoir à **BSR GESTIONS** sis au **17 rue de la Paix – 93700 Drancy**,

À l'effet de :

- **Effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès de :**

GTC

- **Et de signer ou retirer tout document ou pièce**

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Fait à **Drancy**, le **05 février 2024**.

Le mandataire

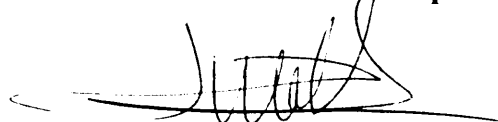
« Accepté et signature »

BSR GESTIONS SASU

BSR GESTIONS
17 RUE DE LA PAIX
93700 DRANCY
098 388 137 A.C.S. Bobigny
Email: CONTACT@BSRGESTIONS.COM

le mandant

Monsieur TALAKLI Yakup



2024/6295

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AB BAT		90 BOULEVARD ANATOLE	
SIRET	9 0 2 5 3 3 2 9 8 0 0 1 1	93200 ST DENIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	37 560	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		☐	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
A2Z EXPERTISE COMPTABLE CONSULT 2 Victor Bize 93700 DRANCY Tél: 0970460210			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu: ST DENIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

IMPOT SUR LES SOCIETES							
N° 2065 bis 2022							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065							
H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a					b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	f	g	h	i	j
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		k					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		l					
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)					
I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
1	2	3	4	5	6	7	8
J	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES Etablissements (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
L	REMUNERATIONS						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Designation de l'entreprise <u>AB BAT</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>90 BOULEVARD ANATOLE</u>					<u>93200 ST DENIS</u>				
Numéro SIRET * <u>9 0 2 5 3 3 2 9 8 0 0 1 1</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>				

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012				
	{ Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 819	648	2 171	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 985		1 985	
	Total I (5)	044	048	4 804	648	4 156	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070	38 432		38 432	46 344
		{ Autres * (3)	072	074	104 916		104 916
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	21 411		21 411	414
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	164 759		164 759	48 035
	Total général (I+II)	110	112	169 563	648	168 915	48 035
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		6 000		6 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132					
	Report à nouveau	134		30 484			
	Résultat de l'exercice	136		31 926		30 484	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		68 409		36 484	
	Provisions pour risques et charges Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		90 073		480	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172		10 433		11 072	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		100 506		11 552	
Total général (I + II + III)		180		168 915		48 035	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 804	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	821	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : AB BAT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 819	474		476	2 819			2 819	
Immobilisations financières		480		482	1 985	484		486	1 985			1 985	
TOTAL		490		492	4 804	494		496	4 804			4 804	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	648	564		566	648		
TOTAL		570		572	648	574		576	648		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AB BAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	24 350
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AB BAT
93200 ST DENIS

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	6 000	6 000		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	6 000	6 000		
REPORT A NOUVEAU	30 484		30 484	
12000000 Résultat exercice (bénéfice)	30 484		30 484	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	31 926	30 484	1 442	4.73
TOTAL I	68 409	36 484	31 926	87.51
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	90 073	480	89 593	NS
40100000 Fournisseurs	1 974	480	1 494	311.33
40800002 MBPF FNP	41 699		41 699	
40800003 SASU RAS FNP	46 400		46 400	
AUTRES DETTES	10 433	11 072	639	5.77
42100000 Personnel Rémunérations dues		4 884	4 884	100.00
43100000 Sécurité sociale		275	275	100.00
43700000 Autres organismes sociaux	4 160		4 160	
43730000 CAISSE CONGES PAYES	84	84		
43760000 Caisse Cong?s Pay?s CIBTP	445	445		
44210000 Prélèvement à la source	109		109	
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice	5 634	5 383	251	4.66
TOTAL III	100 506	11 552	88 954	770.04
TOTAL GENERAL	168 915	48 035	120 880	251.65

AB BAT

**S.A.S.U au capital de 6 000 €
90 bld Anatole France
93200 Saint Denis**

RCS 902 533 298 000 11 – N° NACE : 4399 c

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Sur l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Madame, Monsieur,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant la période allant du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022** et soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires

Je me permets d'attirer votre attention qu'au terme de l'Article 8 du nouveau Code de Commerce, modifié par la loi du 30 avril 1983 forment un tout indissociable :

- le bilan actif et passif
- le compte de résultat
- l'annexe des comptes du dit exercice.

Comme vous pouvez le constater, l'annexe des comptes annuels détaille tous les comptes de l'actif et du passif et explique la formation du résultat.

Pour éviter toute redondance, le législateur a prévu dans l'Article 340 que le rapport de gestion expose :

- la gestion de société durant l'exercice écoulé,
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I- Gestion de l'exercice 2022

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, notre société a réalisé un **Résultat Bénéficiaire** de **37560,00 Euros**.

II- Evolution prévisible

Développement de l'entreprise.

III- Evénement importants survenus entre la date de clôture et ce jour

Aucun événement important ne mérite d'être signalé.

IV- Affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter ainsi le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé :

- Report du solde à nouveau **Bénéficiaire** de **37560,00 Euros**.

V- Convention susceptible de tomber sous le coup de la loi sur les sociétés commerciales

Aucune n'est venue à la connaissance de la gérance.

Enfin, ainsi que vous trouverez dans l'annexe les compléments d'information qui vous sont nécessaires pour avoir une image fidèle de notre société je soumettrai à votre vote, les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale donne acte à la gérance les dispositions des statuts concernant tant la conservation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours précédent l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le lecteur du rapport de gestion ainsi que l'inventaire, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes de l'**exercice 2022** tel qu'il a été présenté par la gérance et qui font apparaître pour le dit exercice un **Résultat Bénéficiaire** de **37560,00 Euros**.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Report du solde à nouveau **Bénéficiaire** de **37560,00 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne quitus entier au gérant pour l'**exercice 2022** pour l'accomplissement concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi des sociétés n'est à considérer au cours de l'exercice passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal certifié par le gérant, à l'effet d'accomplir de publicité requise par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

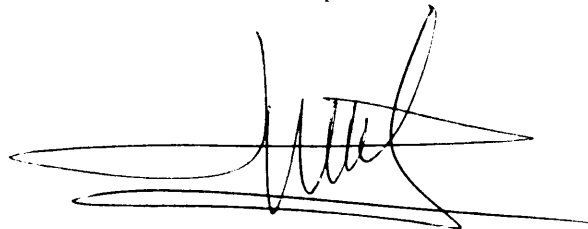
Sixième résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social et renoncent à tous recours concernant le défaut de convocation requise par lettre recommandée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Saint Denis, le 05 février 2024.

Le Responsable



AB BAT

**S.A.S.U. au capital de 6 000 €
90 bld Anatole France
93200 Saint Denis**

RCS 902 533 298 000 11 - N° NACE : 4399C

**RAPPORT DU GÉRANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 05 février 2024**

Chers associés,

Je vous ai convoqué en *Assemblée Générale Ordinaire* annuelle, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous présenter mon rapport sur l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2022**, soumettre à votre approbation les comptes du bilan et du résultat et convenir de l'affectation de ce résultat.

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un *Chiffre d'Affaires* de **527746,00 Euros Hors Taxe**.

Notre *Résultat Net* est un *Bénéficiaire* de **37560,00 Euros** que je vous propose d'affecter au compte de **REPORT A NOUVEAU**.

Vous voudrez bien voter le texte des résolutions, qui vous sont proposées et donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Fait à Saint Denis, le 05 février 2024.

Le Responsable

